

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

Avis d'entrée en vigueur
Règlement numéro VM-256-12

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil municipal a adopté, le 20 juillet 2026, le *Règlement numéro VM-256-12 modifiant le règlement numéro VM-256 sur la Qualité de vie afin de modifier les dispositions de la sous-section 7.3 et 7.7 relatives aux pouvoirs de la municipalité et aux dispositions pénales applicables à la section 7.*

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane, ce vingt-troisième (23^e) jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-six.

La greffière,
M^e Marie-Claude Gagnon, oma
Avocate